

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Nus, 28 juin 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 4 p. (70r, 71r, 72v, 73r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Nus, 28 juin 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50231>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 juin 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Nus, Eugène \(1816-1894\)](#)

Lieu de destination 80, rue Bonaparte, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Eugène Nus a demandé à Godin s'il peut être utile pour lui qu'il connaisse un avocat à la Cour de cassation. Godin lui explique que depuis 10 ans il est en procès contre Boucher, industriel ancien avocat du barreau de Paris qui est parvenu, tout en étant déclaré contrefacteur, à annuler un de ses brevets sur l'émaillage de la fonte, et lui a intenté un procès en contrefaçon, aujourd'hui en cassation. Il estime que les magistrats le condamnent d'avance en qualité de socialiste, fourieriste, républicain radical et spirite. Il lui envoie des documents relatifs au procès en cassation. Il l'informe que le procès avec son fils passe en cour d'appel le jour même.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Fourier, Charles \(1772-1837\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Gen 28 Juin 1860

70

Cher ami,

Il est au moins de votre intérêt de savoir que je suis à mesure de répondre de tout, renonçant à une autre fois la question du journal.

Mais me demandez s'il peut y avoir intérêt pour moi à ce que vous appuyiez un avocat à la cour de cassation. Je ne sais si cela peut m'être utile, mais ce que je vous vais dire, c'est que, dans certains procès, j'ai vu mes adversaires profiter singulièrement de leurs rapports avec la magistrature.

Depuis diez ans environ, je plaide contre une maison qui m'a jutlé et contrefait dans tout ce que j'ai produit. Je leur ai fait en 1871 un procès en contrefaçon pour l'application de l'émission aux nombreux exemplaires de l'affiche.

Y. M.

cation dont je suis l'inventeur.

Mais mon adversaire est un ancien avocat du barreau de Paris; il n'est pas indistinct le succédant à son père.

Pendant que j'étais retenu à l'Assemblée de Versailles, lui s'occupait de circonvenir les personnes chargées d'apprécier les faits de la cause, tant en si bien que quelques agents déclaré contrepartie, il est parvenu à faire déclarer mon frère principal pour l'application de l'assassinat à la mort, une phrasette d'inspiration de Dostoevski.

mes condamnations, mon cher ami, que ton honneur doit t'en faire dire dans tous ses procès qu'il est l'auteur de "Solutions Sociales", (volume qui on ne craint pas de trouver à la bourse) qu'il est socialiste, républicain radical, disciple de Thibaut, spirite, par-dessus le marché, est condamné à l'avance et que les juges choisent même faire rire de conservation sociale en le condamnant.

Cela est triste à dire, un tel homme a peine même à trouver un avocat qui

ne suis pas prévenu contre la cause
qu'il a à défendre.

Richardi par son succès, mon admi-
sion me fit, à son tour, un procès en tout
façon pour un objet dont il se prétendait主人
et qui depuis trente ans était dans le
domaine public. Il n'avais été à sa place
que pour faire pour le procès, lui
en justice. Le procès fut aujoud'hui
terminé.

Il nous arrivait faire ce constat, comme
j'espérais d'affaires, quelques moments plus
tôt, démontrant qu'en dernier lieu la
cour d'appel d'Amiens était appelée à
statuer. À une façon définitive, elle a été
de prendre en considération les preuves
que j'apportais, chose manifestement prétendue
elle. Mon retard était cependant bien
excusable ; je n'avais pu néanmoins à
l'avance les raisons qui ont fait décliner
dans la cause, lesquelles n'étaient pas
comprises d'abord dans le procès. Mon

attention ne fut attirée sur elles que lorsque M. Tresca, expert et rapporteur dans l'affaire, les fut eût introduites subrepticement dans son rapport.

Je n'entends pas abuser de votre bienveillance, malgré que je vous envoie des pièces trop volumineuses. Mais je réponds à tout l'accord à votre offre avec que nous occupiez donc de l'affaire que dans la mesure où vous le jugerez bon.

— Le procès avec mon fils me parle en cour d'appel qu'aujourd'hui.

Bien sincèrement à vous

Gaston D